

AVIS PUBLIC

L'Île-Bizard
Sainte-Geneviève

Montréal

PROJET DE RÈGLEMENT CA28 0061 RELATIF AU TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE L'ÎLE-BIZARD – SAINTE-GENEVIÈVE

Avis est donné qu'à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève du mardi 3 septembre 2019, le projet de règlement intitulé « Règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève (CA28 0061) » a été présenté et un avis de motion a été donné en vue de son adoption à une séance subséquente de ce conseil.

Ce projet de règlement prévoit :

- Que la rémunération annuelle de base des conseiller.es d'arrondissement est établie à 31 953 \$.
- Que la rémunération additionnelle annuelle du président.e du comité consultatif d'urbanisme est établie à 3 688 \$.
- Que les rémunérations ci-haut mentionnées seront indexées à la hausse, le cas échéant, pour chaque exercice financier à compter de celui qui commence après son entrée en vigueur.
- une rémunération supplémentaire payable aux membres du conseil d'arrondissement afin de les compenser pour la diminution de leurs revenus depuis que les allocations de dépenses sont devenues imposables au niveau fédéral. Cette rémunération supplémentaire correspond au montant requis pour compenser l'impôt payable par l'élu.e sur la somme de cette rémunération supplémentaire et de son allocation de dépenses, en tenant compte uniquement des rémunérations reçues à titre d'élu.e municipal. Pour 2019, le montant de cette rémunération supplémentaire variera entre 3 741 \$ et 5 778 \$ selon la rémunération totale du membre du conseil et le taux d'imposition applicable.
- Que le présent règlement aura effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2019.

Ce projet de règlement sera inscrit pour adoption par le conseil d'arrondissement lors de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2019 à 19 h 30, à la salle Madeleine-Lahaye située au 500, Montée de l'Église, à L'Île-Bizard.

Le projet de règlement est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 350, Montée de l'Église, à L'Île-Bizard, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h.

Lien vers le projet de règlement :
bit.ly/CA28_0061

Fait à Montréal, le 6 septembre 2019

La secrétaire d'arrondissement substitut
Edwige Noza

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement au www.ville.montreal.qc.ca/ibsg